

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quinze Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 8 Décembre 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*) et Mme POYER Audrey (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Catherine COOREVITS et Mme Maryline GILLET.

OBJET :	Programme Erasmus – Versement de subventions aux associations partenaires.
----------------	---

N° 2016 / 12 / 05

En partenariat avec le Collège Saint-Laurent, le COJURIB, la Ville et le Groupement scolaire d'Alcoutim, la Commune de Blain avait déposé une candidature dans le cadre de l'appel à proposition 2016 du programme Erasmus + au titre de l'action Partenariats de l'enseignement scolaire.

Ce dossier intitulé « S'approprier un patrimoine médiéval et le valoriser numériquement dans le cadre des jumelages » a finalement été retenu par le Comité national d'évaluation de l'Agence Européenne et bénéficiera d'un financement maximum de 59 700 €.

Dans ce cadre et sur cette enveloppe, la Ville de Blain en tant que coordonnatrice peut effectuer des versements aux 4 autres bénéficiaires cités précédemment en fonction des dépenses qu'ils assument dans la conduite du projet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Vu l'avis favorable de la Commission Culture – Tourisme – Patrimoine en date du 29 Novembre 2016,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances – R-H – Intercommunalité - Économie du 5 Décembre 2016,

.../...

Le Conseil Municipal,

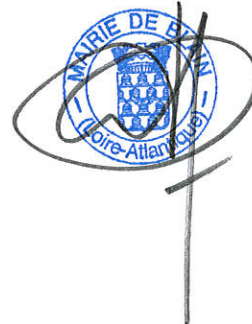
DECIDE d'allouer aux partenaires du projet Erasmus les subventions suivantes :

BENEFICIAIRE	OBJET	MONTANT	MODALITE
<i>Comité de Jumelage</i>	<i>Frais des 2 déplacements transnationaux d'Octobre et Décembre 2016</i>	<i>1.000 €</i>	<i>Acompte sur la subvention 2017</i>
<i>Collège Saint-Laurent</i>	<i>Frais de l'échange scolaire avec Alcoutim de Février 2017</i>	<i>10.000 €</i>	<i>Subvention 2017</i>

PRECISE que le versement interviendra en Janvier 2017.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 19 Décembre 2016,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20161215-CM-2016-12-05-
DE
Date de télétransmission : 22/12/2016
Date de réception préfecture : 22/12/2016

Seance du Conseil municipal du 15 Décembre 2016
Délibération n° 2016 / 12 / 05